Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

CONSEIL ET COMMERCIALISATION DE SOLUTIONS TECHNIQUES

ÉPREUVE FACULTATIVE EF2 : MODULE D'APPROFONDISSEMENT

SESSION 2026

Durée : 20 minutes

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
CONSEIL ET COMMERCIALISATION DE SOLUTIONS TECHNIQUES	1

Moyens de calculs et matériel autorisés :

Aucune règle nationale propre à l'EF2 ne fixe l'usage de la calculatrice. Les consignes éventuelles sont communiquées par le centre d'examen.

Les supports éventuels et les modalités de leur utilisation sont définis par le centre d'examen. Aucun dossier technique national commun n'est fourni pour cette épreuve.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 3 pages numérotées de 1/3 à 3/3.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : ÉTABLISSEMENT DE FORMATION DU CANDIDAT ET DOMAINE D'APPROFONDISSEMENT VALIDÉ LOCALEMENT

L'EF2 est une épreuve orale de 20 minutes comprenant un exposé du candidat suivi d'un entretien avec la commission. Le candidat présente les compétences acquises dans le module d'approfondissement suivi et validé dans son établissement, en s'appuyant sur une situation professionnelle pertinente. Le domaine, les compétences visées et les éventuels supports sont ceux du module local communiqué au candidat par son établissement.

Le cadrage national ne définit ni sujet écrit commun, ni dossier technique national, ni découpage imposé du temps entre l'exposé et l'entretien. Il ne fixe pas non plus de pondération nationale détaillée des critères. La grille ci-dessous organise l'appréciation sur 20 points autour de l'appropriation des compétences liées au domaine d'approfondissement ; elle ne remplace pas les consignes d'évaluation validées par les autorités académiques.

Pour un parcours de professionnalisation à l'étranger, une partie de l'exposé et de l'entretien se déroule en langue étrangère.

PARTIE 1 : Présentation du domaine d'approfondissement (6 points)

Identification du contexte, des objectifs et des compétences visées

Présentez le domaine d'approfondissement validé dans votre parcours et situez-le dans son contexte professionnel. Les éléments de contexte et les compétences mobilisées sont ceux de votre module.

1.1 (2 points) Présentez le domaine d'approfondissement suivi, son contexte professionnel et les besoins auxquels il répond.

1.2 (2 points) Identifiez les objectifs du module et les compétences spécifiques que vous avez développées.

1.3 (2 points) Expliquez en quoi ces compétences complètent celles mobilisées dans le BTS Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques.

PARTIE 2 : Analyse d'une situation professionnelle (8 points)

Appropriation et mobilisation des compétences du domaine

À partir d'une situation professionnelle rencontrée ou étudiée dans le cadre du module, exposez votre démarche et justifiez vos choix en vous référant aux connaissances et aux compétences propres à votre domaine d'approfondissement.

2.1 (2 points) Décrivez la situation retenue, la demande ou le problème à traiter ainsi que les contraintes pertinentes.

2.2 (3 points) Présentez votre démarche d'analyse et les connaissances techniques spécifiques mobilisées. Justifiez les étapes suivies au regard des éléments de votre module.

2.3 (3 points) Exposez les solutions envisagées, les critères de choix et la solution retenue. Justifiez votre réponse à partir des données de la situation présentée.

PARTIE 3 : Entretien avec la commission (6 points)

Argumentation, recul professionnel et communication

La commission conduit un entretien à partir de l'exposé et des compétences du domaine d'approfondissement suivi par le candidat. Les questions portent sur les choix présentés, leurs limites et leur transférabilité à une autre situation professionnelle.

3.1 (2 points) Justifiez les choix présentés et précisez les limites de la démarche ou de la solution retenue.

3.2 (2 points) Expliquez comment vous adapteriez votre démarche si une contrainte importante de la situation évoluait.

3.3 (2 points) Répondez aux questions de la commission avec un vocabulaire professionnel adapté et une argumentation structurée.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.